



Logement



Mères avec pouvoir offre aux participantes 30 logements subventionnés (par l'Office municipal d'habitation de Montréal -OMHM-) dans un environnement sécuritaire. [Inter-Loge](#) en est le propriétaire.

Les 30 logements transitoires (visant à soutenir la démarche vers l'autonomie des participantes) sont répartis dans trois bâtisses donnant sur une cour intérieure sécurisée. Chaque logement compte deux chambres à coucher.

Réalisés dans le cadre du Volet III du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec, il s'agit de logements de transition pour notre clientèle. Celle-ci bénéficie d'un loyer égal à 25 % du revenu du ménage. À titre d'exemple, une participante bénéficiant de l'aide sociale (mesure de dernier recours) verse un loyer mensuel d'approximativement 278 \$ par mois (électricité incluse).

Le séjour d'une participante est de trois ans. Au terme de ces trois ans, la résidante peut demander une prolongation au comité formé à cet effet. Celle-ci est évaluée selon le parcours de la mère.